

Handicap' EPS

La lettre d'information de la commission « EPS Adaptée et handicap » de l'académie de Martinique

Sensibiliser - Informer - Former - Certifier

Responsable : André SIGANOS Recteur de l'académie de Martinique

Directeur de publication : Guy POMMIER – IA IPR EPS guy.pommier@ac-martinique.fr

Rédacteur : Benoît THIERY – responsable de la commission académique benoit.thiery@live.fr

N°4 – 17 février 2011

EDITO : *Une personne à mobilité réduite.*

Des mots, ... qui régulièrement changent, évoluent, se transforment. Infirmité, déficience, désavantage, incapacité, différence, inaptitude,... tous ces mots, pour aujourd'hui en arriver à cette fameuse qualification de personne en situation de handicap.

Mon avis sur le sujet est simple, quel que soit le mot utilisé, ma situation n'évolue pas pour autant. Ces mots aident surtout les personnes qui les prononcent. Néanmoins, je dois avouer que le changement est en cours ; les esprits commencent à évoluer, et les consciences se réveillent. C'est pourquoi la loi de 2005 a vocation à améliorer l'intégration de personne en situation de handicap. Autrement dit il s'agit de rétablir une certaine "égalité des chances".

La scolarisation des enfants et adolescents handicapés est l'un des principaux enjeux de cette nouvelle politique du handicap.

Le service public de l'éducation assure le droit de s'inscrire à l'école ainsi qu'une formation scolaire, professionnelle ou supérieure aux enfants, aux adolescents et aux adultes présentant un handicap ou un trouble de la santé invalidant. Dans ses domaines de compétence, l'État met en place les moyens financiers et humains nécessaires à la scolarisation en milieu ordinaire.

Ce qui signifie que tout élève doit être en immersion totale dans son établissement, et qu'il doit faire partie intégrante de toutes les activités qui lui seront proposées. Voilà justement où est le problème.

Encore aujourd'hui, trop peu de professeurs d'EPS sont en mesure d'accueillir une personne à mobilité réduite dans leur classe. Je trouve cela regrettable, et je souhaite que durant cette année 2011, que les consciences s'éveillent afin que chacun soient en mesure de dire que l'intégration totale est possible.



Audrey CAKIN – Internationale Athlétisme en fauteuil
Multi championne de France et finaliste mondiale

EN BREF

EPS : cette année 4 élèves en situation de handicap présenteront des épreuves d'EPS dans le cadre **du contrôle ponctuel adapté** sur des épreuves de 3x500m fauteuil, tir à l'arc, parcours de vitesse et de précision en fauteuil ; 2 élèves présenteront également l'option facultative d'EPS en fauteuil basket.

Il est encore temps d'inscrire des élèves en situation de handicap.

UNSS : Mercredi 30 mars 2011 aura lieu lors du championnat valide, le 3^{ème} **championnat UNSS d'athlétisme handisport et adapté** pour élèves confirmés ou débutants. Epreuves : 60 m, 100m, 400m, lancer de vortex et 1200m marche ouvertes à tout type de handicap ;

MOTIVEZ vos élèves !

TEMOIGNAGE Cross d'académie Inclusion des ULIS



4 élèves de l'ULIS du collège Adenet, Anne-Sophie Maximin du collège Dillon 1 et 6 athlètes du club handisport JSF (Jeunesse Sportive Franciscaine) ont participé au cross d'académie en inclusion ou en pré programme.

BRAVO à eux et **MERCI** à Patrice Grebille pour l'organisation !

TRAVAUX DE LA COMMISSION

La **DREPANOCYTOSE** est une maladie génétique caractérisée par la mutation d'un gène de l'hémoglobine, rigidifiant et déformant les globules rouges (manque d'oxygène et déshydratation en particulier). Les symptômes sont des crises douloureuses principalement au niveau des membres et des articulations, douleurs thoraciques et anémie.

Pour ces élèves, il faut toujours établir un projet d'accueil individualisé (PAI) indiquant: les signes d'appel nécessitant une intervention médicale, les précautions à prendre dans la vie quotidienne. Il s'agira notamment, en EPS d'être attentif aux changements de température, à la chaleur, à la déshydratation et aux efforts violents (l'élève ne doit pas atteindre sa VO2 max).

Il faudra alors veiller à laisser boire l'élève abondamment (avoir toujours une bouteille d'eau), veiller à ce qu'il ne garde pas des vêtements mouillés, proscrire l'effort maximal, prévoir un échauffement progressif et complet, éviter les chocs (rugby, lutte) et le blocage de la respiration (apnée, sauvetage).

L'élève atteint d'une drépanocytose dispose a priori de toutes les ressources motrices pour agir comme les autres élèves et s'approprier des compétences figurant dans les programmes. Il ne faut pas hésiter à écouter l'élève, il connaît bien sa maladie. Sa pathologie ne le désavantage pas dans les domaines de la prise d'information (externes et internes), bio affectif et cognitif ainsi que sur le plan mécanique. Elle le désavantage sur le plan énergétique (fatigabilité, dosage des efforts) ainsi que dans certaines conditions de pratique.

Sa pratique avec les autres implique donc des précautions pour que celle ci demeure à la fois bénéfique et sans risque pour sa santé. La construction de projets d'action prenant en compte la pathologie ainsi que l'engagement de l'élève avec lucidité est au centre des préoccupations et des propositions éducatives de l'enseignant.

L'exemple du Handball : Conduire et maîtriser un affrontement individuel ou collectif.

L'accès à la conduite de rapports de force et à leur gestion est riche pour l'élève mais doit être source de préoccupations par l'enseignant.

Il est ainsi possible d'organiser une pratique adaptée pour cet élève lors des phases de match : le mettre en binôme, un joueur ne réalise que les phases d'attaque et l'autre que les phases de défense puis les rôles sont inversés.

L'élève drépanocytaire aura participé à l'ensemble des expériences à vivre en sport collectif (attaque et défense) tout en ayant une pratique adaptée à sa pathologie (récupération lors d'une phase de jeu). **Bénédicte ARZAILLER – collègue Lagrosillère de Sainte-Marie**